



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**DOSSIER DE
PRESSE**

Septembre 2022



**L'État soutient le développement du vélo
au quotidien en Centre-Val de Loire**

SOMMAIRE

1 - LES OBJECTIFS DU PLAN VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES.....	3
2 - LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE.....	3
2.1 - Une pratique du vélo en progression.....	3
2.2 - Le développement des aménagements cyclables.....	4
3 - LES AIDES DE L'ÉTAT EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.....	4
3.1 - Les appels à projets fonds mobilités actives – aménagements cyclables.....	4
3.2 - Les investissements pour le stationnement sécurisé en gare.....	4
4 - LES AUTRES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT.....	6
4.1 - Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (Bonus vélo).....	6
4.2 - Prime à la conversion pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'un véhicule polluant.....	6
4.3 - Le forfait mobilités durables.....	6
ANNEXE 1 - LISTE DES LAURÉATS DES APPELS À PROJETS FONDS MOBILITÉS ACTIVES – AMÉNAGEMENTS CYCLABLES.....	8
ANNEXE 2 - CARTE DES LAURÉATS DES APPELS À PROJETS FONDS MOBILITÉS ACTIVES – AMÉNAGEMENTS CYCLABLES.....	11
ANNEXE 3 - LISTE DES GARES CONCERNÉS PAR LE DÉCRET DEVANT ÊTRE ÉQUIPÉS DE STATIONNEMENTS VÉLOS SÉCURISÉS.....	12
ANNEXE 4 - INFOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE DES AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO.....	13



1 - Les objectifs du plan vélo et mobilités actives

Le plan vélo et mobilités actives, présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018, vise à augmenter la part modale du vélo à 9 % à l'horizon 2024 et se décline en 4 axes :

- Développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière ;
- Mieux lutter contre le vol ;
- Créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux ;
- Développer une culture vélo.

2 - Le développement des infrastructures cyclables en Centre-val de Loire

2.1 - Une pratique du vélo en progression

Selon l'association Vélo & Territoires, **la fréquentation des pistes cyclables en Centre-Val de Loire a progressé de 12 %** entre 2019 et 2021, dont +14 % en milieu urbain, +7 % en milieu périurbain et +8 % en milieu rural.

2.2 - Le développement des aménagements cyclables

En août 2022, la région compte 3 729 km d'aménagements cyclables dont 2 798 km de pistes cyclables dédiées. **Le kilométrage d'aménagements cyclables dédiées a progressé en 4 ans de 40 %** en Centre-Val de Loire.

En kilomètres	Aout 2018	Aout 2019	Aout 2020	Aout 2021	Aout 2022
Aménagements cyclables	2499	2780	3226	3587	3729
Dont pistes cyclables et voies vertes	2002	2086	2417	2675	2798

Source : aménagements-cyclables.fr par géovelo

3 - Les aides de l'État en région Centre-Val de Loire

3.1 - Les appels à projets fonds mobilités actives – aménagements cyclables

Le Fonds national « mobilité actives », d'un montant de 350 M€ sur 7 ans, vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

L'objectif des appels à projets est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

4 appels à projets (AAP) nationaux du « fonds mobilités actives » et 1 appel à projet régional « Plan France Relance Vélo » ont eu lieu depuis 2018.

En Centre-Val de Loire, **63 projets ont été retenus** (liste en annexe 1), **portés par 43 collectivités différentes**. Ces projets représentent près de 173 km d'aménagements, 133,2 millions d'euros de travaux et **17,5 millions d'euros de subvention**.

Zoom sur 2 aménagements cyclables, objet de la signature des conventions entre l'État et Tours Métropole le 19 septembre 2022 :

- Création d'un itinéraire cyclable structurant de type "autoroute à vélo" sur l'axe Saint-Avertin / Ballan-Miré, d'une longueur de 4,5 km et dont la mise en service est prévue en 2024. Le coût du projet est de 2,37 millions d'euros financés à 20 % par l'État.
- Aménagement d'un itinéraire de plus de 24 km reliant les communes de Rochecorbon à Saint-Etienne-de-Chigny, qui consiste principalement en l'aménagement de continuités cyclables et l'aménagement d'une passerelle, la mise en service est prévue en 2024. Le coût du projet est de 1,58 millions d'euros subventionné par l'État à hauteur de près de 20%.

4 - Les investissements pour le stationnement sécurisé en gare

Pour tripler l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024 (en passant de 3 à 9 % de la part modale), il est primordial de développer l'intermodalité vélo-train, en luttant notamment contre le vol des vélos : cela passe par le déploiement du stationnement sécurisé en gare.

Un décret d'application ([décret d'application n° 2021-741 du 8 juin 2021](#)) de la loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe la liste des gares qui doivent proposer des stationnements vélos sécurisés dans les deux années à venir, ainsi que leur nombre et leurs caractéristiques. Le nombre de places sécurisées doit ainsi être doublé pour arriver à 100 000 places réparties sur plus de 1 000 gares ferroviaires. **En Centre-Val de Loire, 1660 places de stationnement sécurisés sont à réaliser dans 42 gares** concernées par le décret (liste des gares en annexe 3).

Sont ainsi réputés "sécurisés" les équipements de stationnement pour les vélos qui :

1. comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
2. sont situés dans un lieu couvert et éclairé ;
3. bénéficient soit d'une surveillance par une personne présente sur les lieux avec une vue directe sur les équipements et missionnée à cet effet ; soit d'une vidéosurveillance ; soit d'un système de fermeture sécurisée.

Dans le cadre du plan France Relance, le **Gouvernement déploie une enveloppe de 50 M€** à l'échelle nationale au titre du fonds mobilités actives, dont 2,44 M€ en région Centre-Val de Loire, pour la réalisation d'emplacements sécurisés pour le stationnement de vélos en gare. Ce montant régional fait l'objet d'une **convention de financement, pour 2M€, entre SNCF Gares et Connexions et l'État**. 5 autres conventions sont signés entre des collectivités locales et l'Etat pour les gares de Meung-sur-Loire, Les Aubrais, Chartres, Dreux, Chinon-Port Boulet.

Par ailleurs, une subvention de l'Etat de 480 000 euros de dotation régionale d'investissement a été contractualisée en 2021 avec SNCF Gares et Connexions et le Conseil régional pour l'aménagement de stationnement vélos dans 8 des 42 gares visées par le décret sus-cité.

Au total, l'État investit 2,92 millions d'euros pour la création de places de stationnement sécurisé en gare pour les vélos, en Centre-Val de Loire.

Cet investissement financier de l'État doit permettre de garantir l'atteinte des objectifs d'équipements en stationnements sécurisés fixés par la loi d'orientation des mobilités. Ces équipements renforceront l'attractivité des gares pour les cyclistes et permettront ainsi d'étendre l'aire d'attraction de ces gares et l'usage

des transports collectifs. Ils permettront ainsi d'offrir de nouvelles solutions alternatives à la voiture utilisée seule.

Une partie de ces travaux sont en cours ou terminés. L'objectif est d'achever la réalisation des équipements dans l'ensemble des 42 gares d'ici le 1^{er} janvier 2024.

5 - Les autres dispositifs de l'État

L'Etat met en place deux aides à l'achat d'un vélo, cumulables entre elles : le bonus écologique et la prime à la conversion.

Du 15 août au 31 décembre 2022, les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues et plus faciles d'accès.

5.1 - Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (Bonus vélo)

Toute personne physique majeure peut bénéficier d'une aide de l'Etat allant jusqu'à 200 € pour financer l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf.

Le bonus écologique « vélo à assistance électrique », passe de 200 € à 400 € maximum. Le bonus écologique « vélo-cargo » monte à 2 000 € maximum pour l'achat d'un vélo cargo, d'une remorque électrique pour vélo, d'un vélo pliant ou d'un vélo adapté aux situations de handicap. Ce dernier est également accordé sous condition de ressource, et disponible pour les personnes morales (le montant est de 1 000 € pour les personnes morales). Un bonus de 150€ est mis en place pour l'achat de vélo non électrique.

Pour en savoir plus : <https://www.primealaconversion.gouv.fr>

5.2 - Prime à la conversion pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'un véhicule polluant

La prime à la conversion passe de 1 500 € à 3 000 € maximum. Elle est accordée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule motorisé. Vélos cargos, adaptés, pliants et remorques électriques pour vélo sont éligibles. En zone à faibles émissions, l'Etat accorde une surprime équivalente à l'éventuelle aide versée par la collectivité territoriale, dans la limite de 1 000 €. La prime à la conversion est élargie à l'achat d'un vélo par personne dans le foyer avec le même plafond par vélo.

Pour en savoir plus : <https://www.primealaconversion.gouv.fr>

5.3 - Le forfait mobilités durables

Afin d'encourager le recours à des transports plus propres pour les trajets domicile-travail, le « forfait mobilités durables » est entré en vigueur le 10 mai 2020. Il s'agit d'un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail.

Les moyens de transports concernés sont :

- les vélos et vélos à assistance électrique (personnel et en location) ;
- la voiture dans le cadre d'un covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ;
- les engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service (comme les scooters et trottinettes électriques en « free floating ») ;
- les engins de déplacement personnel motorisés des particuliers (trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard...) ;
- l'autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes ;
- les transports en commun en dehors des frais d'abonnement.

Dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat, les plafonds d'exonération attachés à ce dispositif sont relevés à partir du 18 août 2022.

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur de tout ou partie des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail (frais de carburant en cas de covoiturage, frais engagés pour l'alimentation de véhicules électriques, hybrides rechargeables en cas de covoiturage ou en autopartage) jusqu'à 800 € par an. Cette prise en charge, pour les années 2022 et 2023, bénéficiera également à l'ensemble des salariés pratiquant le covoiturage et non plus aux seuls salariés utilisant leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le forfait mobilités durables est également mis en place dans la fonction publique.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/faq-forfait-mobilites-durables-fmd>

Annexe 1 - Liste des lauréats des appels à projets Fonds mobilités actives – aménagements cyclables

- L'aménagement d'un itinéraire cyclable entre La Celle-Saint-Avant et Preuilly-sur-Claise porté par la communauté de communes Loches Sud Touraine ;
- La sécurisation du carrefour Candolle portée par Orléans Métropole ;
- La réalisation d'aménagements cyclables entre la commune de la Chapelle Saint-Ursin et le Canal de Berry portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- L'aménagement de la rue Constantin Gauthier et du parvis du collège Louis Armand porté par la commune de Dreux ;
- L'aménagement d'une piste cyclable entre le rond-point Maxime Doucet (Bitray) et l'échangeur de la rocade Est porté par la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;
- La résorption de la discontinuité entre Saint-Cyr-sur-Loire et Fondettes sur l'itinéraire 9 portée par Tours Métropole Val de Loire ;
- La création de 4 passerelles piétons-cycles, sur le bassin du Loing, Rue des Ponts à Amilly portée par la communauté d'agglomérations Montargoise et Rives du Loing ;
- L'aménagement de bandes cyclables entre les communes de Saran et Gidy sur la route départementale n°702 porté par le conseil départemental du Loiret ;
- La création de pistes cyclables et de bandes cyclables pour aménager le point dur du Pont Supérieur portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création de 1,58km de piste cyclable unidirectionnelle sur la RD151 (route de la Charité) entre le carrefour Delattre de Tassigny/Charité et le rond-point Voltaire portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une voie verte et de zones 30 de la gare de Marmagne à la mairie de Berry-Bouy via la RD160 portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une voie verte pour rompre une discontinuité cyclable entre le Canal de Berry et le centre de Saint Just et de Plaimpied-Givaudins portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD60 puis d'une zone 30, d'une bande cyclable et d'une piste cyclable sur l'avenue Henri Debord à Saint-Doulchard portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle du hameau de Beaulieu à l'Echangeur portée par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une passerelle cyclable de franchissement d'un ouvrage d'art portée par le syndicat du canal de Berry ;
- Le réaménagement des boulevards Charles de Gaulle et de la Libération et de la rue André Boxhorn (tronçon 2) porté par la commune d'Anet ;
- L'aménagement de la rue Pablo Neruda / Parvis des Lycées Viollette/Courtois porté par la commune de Dreux ;
- La réalisation d'aménagements cyclables sur les boulevards La Valla et Saint-Denis à Châteauroux portée par la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;

- La création d'une passerelle cyclable de franchissement de l'Indre entre les communes de Châteauroux et Déols portée par la commune de Déols ;
- La réalisation de l'itinéraire cyclable sécurisé pour la liaison depuis le Chemin Les Caillauts jusqu'au Chemin de Nieul portée par la commune de Déols ;
- La réalisation de l'itinéraire sécurisé de la voie verte – liaison C du schéma directeur vélo portée par la communauté de communes Touraine-Est Vallées ;
- La création d'une voie verte Route de Savonnières portée par Tours Métropole Val de Loire ;
- Le réaménagement de 3 passerelles piétons-cycles sur le bassin du Loing à Conflans sur Loing porté par la communauté d'agglomérations Montargoise et Rives du Loing ;
- La création d'une continuité cyclable et piétonne sur la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel portée par le conseil départemental du Loiret ;
- L'aménagement de la véloroute V48 entre Bourges et St Georges/Moulon porté le conseil départemental du Cher ;
- La requalification du Boulevard Moderne avec la création d'une piste cyclable double sens du rond-point Pasteur au Pont Jean Hieaux portée par la commune de Dreux ;
- L'aménagement d'un itinéraire cyclable structurant de type "autoroute à vélo" sur l'axe Saint-Avertin / Ballan-Miré (section Joué les Tours) porté par Tours Métropole Val de Loire ;
- La création de l'itinéraire cyclable Chinon-St Lazare portée par la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ;
- La création d'une continuité cyclable entre le bourg de Bricy, Boulay-les-Barres et Ormes portée par le conseil départemental du Loiret ;
- L'encorbellement du cimetière Saint-Lazare à Bourges porté par la communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- La création d'une piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou porté par la commune de Champrond-en-Perchet ;
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 928 entre la résidence de la Trinité des Bois et la commune de La Loupe portée par la commune de Saint-Eliph ;
- La création d'une voie verte rue au Chard portée par la commune de Saint-Piat ;
- La création d'une piste cyclable végétalisée entre Toury et Janville-en-Beauce portée par la commune de Toury ;
- La création d'une piste cyclable portée par la commune du Poinçonnet ;
- La création de voies douces piétons/cycles route de Langeais portée par la commune d'Azay le Rideau ;
- L'aménagement cyclable du croisement de l'Indre à Vélo et de la Loire à Vélo porté par la commune de Bréhémont ;
- L'aménagement de pistes cyclables sur la commune de Chisseaux porté par la communauté de communes de Bléré Val de Cher ;
- La réalisation d'aménagements cyclables entre Saint-Lazare (Chinon) et La Roche-Clermault portée par la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ;
- L'aménagement d'un cheminement doux entre le hameau de la Huaudière et le plateau sportif porté par la commune d'Esvres ;

- La requalification de la rue Paul Louis Courier portée par la commune de Larcay ;
- La création de la piste cyclable de Thuisseau portée par la commune de Montlouis-sur-Loire ;
- La création et raccordement d'une voie douce portée par la commune de Noyant-de-Touraine ;
- La réalisation de pistes cyclables pour le maillage du territoire communal autour de son centre bourg portée par la commune de Semblancay ;
- L'aménagement sécurisé de deux discontinuités et d'un ouvrage d'art sur l'itinéraire n°9 du schéma cyclable métropolitain Rochecorbon-Saint Etienne de Chigny porté par Tours Métropole Val de Loire ;
- La réalisation de la voie verte Rochecorbon/Vouvray portée par la commune de Vouvray ;
- La réalisation d'aménagements cyclables sur l'axe Wilson/Route Nationale portée par Agglopolys ;
- La réalisation d'aménagements cyclables rue de la Quinière, rue Lenôtre et rond-point des Allées portée par la commune de Blois ;
- La création d'une voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan portée par le conseil Départemental de Loir-et-Cher ;
- La création de voies douces dans le futur éco-quartier secteur la Puce, la Bouletière en connexion avec le centre bourg et le réseau de voies douces existant portée par la commune de Cheverny ;
- La construction d'une passerelle piéton/cycle de franchissement du Cher portée par la commune de Saint-Aignan ;
- Le projet de réaménagement et de réalisation d'aménagements pour les piétons et cyclistes porté par la commune de Vernou-en-Sologne ;
- Les aménagements cyclables vers la commune de Saint-Claude-de-Diray portés par la commune de Vineuil ;
- La création de l'aménagement cyclable n°5 Montargis-Pannes portée par la communauté d'agglomérations Montargoise et Rives du Loing ;
- L'aménagement cyclable nord Baule – Synergie porté par la commune de Baule ;
- La requalification sécuritaire de l'axe quai de Nice – Route de Briare portée par la communauté de communes Giennoises ;
- La création d'une voie verte permettant de relier l'espace partagé existant de la Rue de la Chaîne à la voie verte existante du chemin de la Couture portée par la commune de Ferrières-en-Gâtinais ;
- L'itinéraire cyclable Nord-Sud porté par la commune de la Ferté-Saint-Aubin ;
- L'aménagement d'une liaison cyclable entre le centre-Bourg et le domaine du Baugé porté par la commune de Nogent-sur-Vernisson ;
- La création d'une liaison cyclable rue de la Fassièrre / ZAE Pôle 45 portée par Orléans Métropole ;
- L'aménagement cyclable d'itinéraires cyclables ou mixte porté par la commune de Pannes ;
- La création d'une voie verte de Fresnay au centre-bourg portée par la commune de Pithiviers-le-Vieil ;
- La réalisation d'un aménagement cyclable et d'une aire piétonne Rue de la Solaie portée par la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel ;

Annexe 2 - Carte des lauréats des appels à projets Fonds mobilités actives – aménagements cyclables

Lauréats des 5 appels à projets fonds mobilité active

AAP FMA / AAP régional et Plan Destination France

Document de travail interne DREAL Centre-Val de Loire/SMT

Légende

Lauréats appels à projets [64]

● AAP 2019 [2]

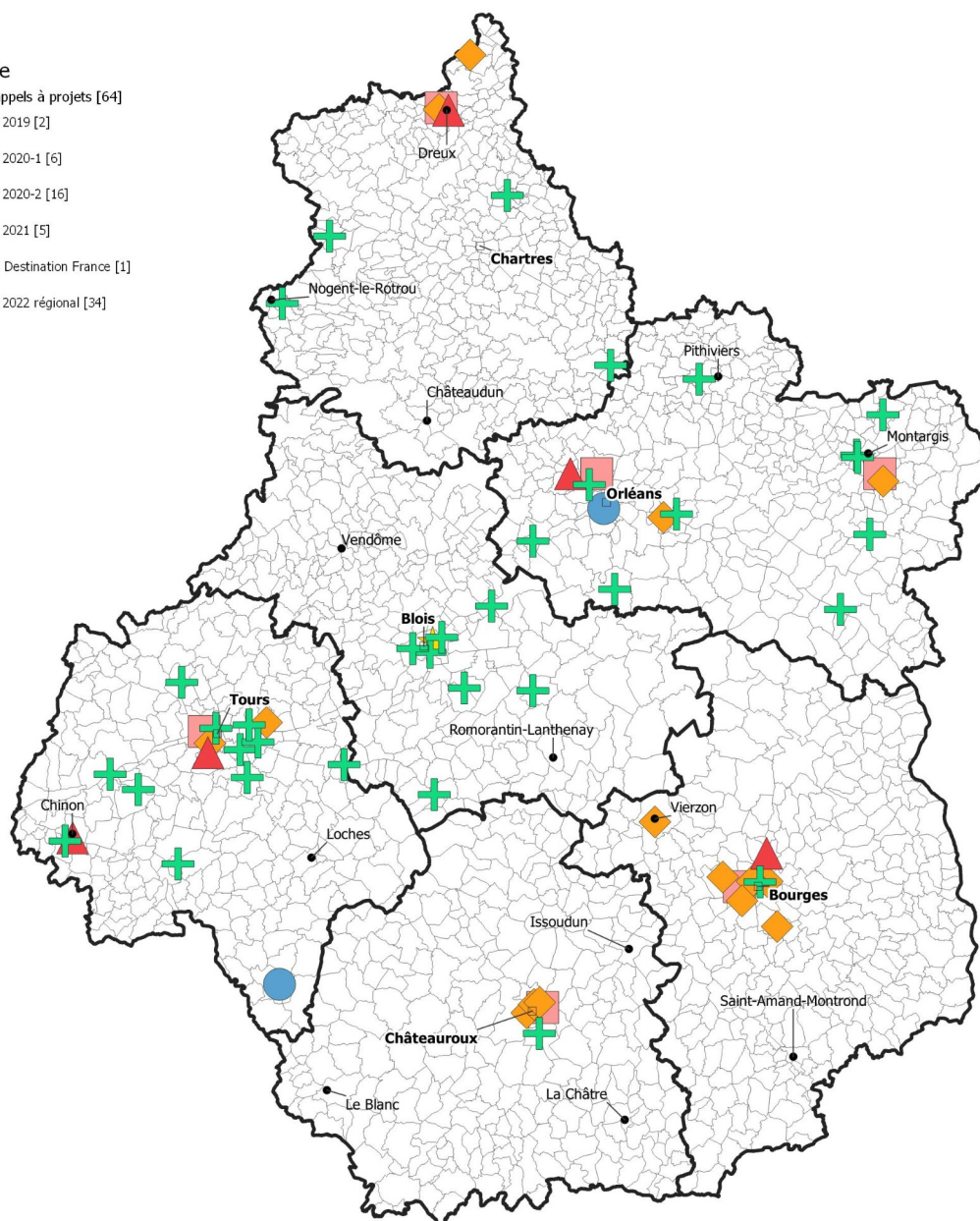
■ AAP 2020-1 [6]

◆ AAP 2020-2 [16]

▲ AAP 2021 [5]

★ Plan Destination France [1]

+ AAP 2022 régional [34]



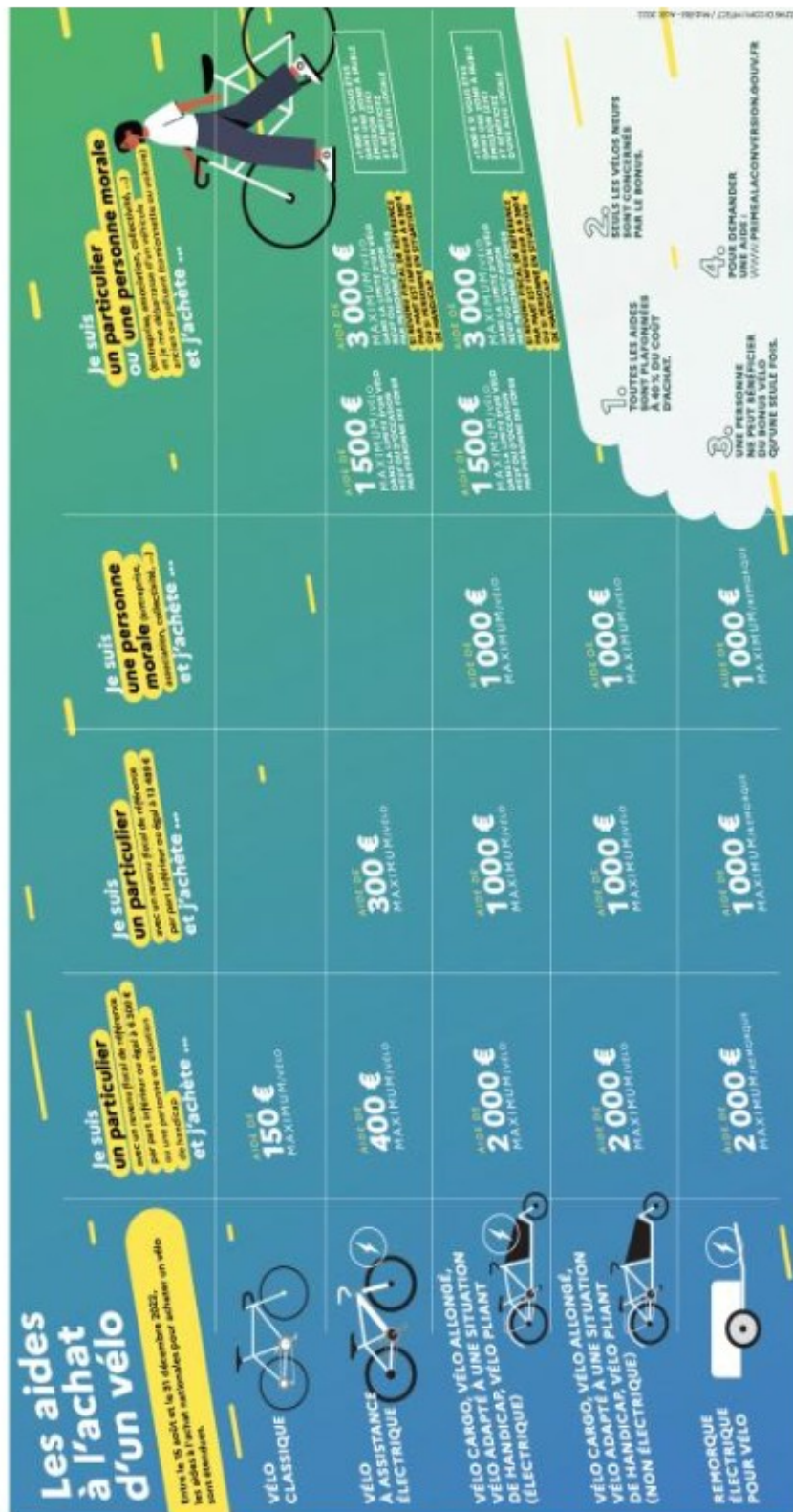
0 12.5 25 37.5 50 km

Source : © IGN - ADMIN EXPRESS
Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire
SMT/DID/PMJ/JO - septembre 2022

Annexe 3 - Liste des gares concernés par le décret devant être équipés de stationnements vélos sécurisés

Département	Nom gare	Nombre de places prévues au décret
37	Amboise	30
36	Argenton-sur-Creuse	10
45	Beaugency	10
37	Bléré la Croix	10
41	Blois - Chambord	80
18	Bourges	40
28	Chartres	140
36	Châteauroux	30
37	Chinon	10
37	Cinq-Mars-la-Pile	10
37	Cormery	10
28	Courville-sur-Eure	10
28	Dreux	80
28	Épernon	70
41	Faubourg d'Orléans	10
45	Gien	10
28	Illiers-Combray	10
36	Issoudun	10
45	La Ferté-Saint-Aubin	10
28	La Loupe	10
41	Lamotte-Beuvron	10
37	Langeais	10
45	Les Aubrais	80
37	Loches	10
28	Maintenon	60
45	Malesherbes	20
28	Marchezais - Broué	10
41	Mer	10
45	Meung-sur-Loire	10
45	Montargis	90
37	Monts	10
28	Nogent-le-Rotrou	20
41	Onzain – Chaumont-sur-Loire	10
45	Orléans	180
37	Port Boulet	10
28	Saint-Piat	10
37	Saint-Pierre-des-Corps	180
41	Salbris	10
37	Tours	250
28	Toury	10
41	Vendôme - Villiers-sur-Loir	20
18	Vierzon	40

Annexe 4 - Infographie récapitulative des aides à l'achat d'un vélo



CONTACTS PRESSE

<p>Stéphanie GROSBOIS DREAL Centre-Val de Loire Tél. : 02.36.17.41.27 stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP Préfecture d'Indre et Loire Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06 pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr</p>	<p>Préfecture de la région Centre-Val de Loire Tél. : 02.38.81.40.35 pref-communication@loiret.gouv.fr</p>
--	---	--